



NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

10 février 2026

ARTICLE 1 : RÉSERVATION DU VOYAGE

L'inscription à l'une de nos prestations implique, pour le client, qu'il reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente, de la description du séjour choisi, des remarques et réserves éventuelles et qu'il en accepte les termes sans réserve.

Lors d'une réservation, le client garantit qu'il accepte les présentes conditions en son nom et/ou au nom de plusieurs personnes. Si le client fait une réservation pour plus d'une personne, il garantit être responsable de manière solidaire pour tous les paiements dus par chacune des personnes pour lesquelles il effectue la réservation.

Il est de la responsabilité du client d'assurer que toute information qui lui est fournie par HC TRAVEL ou par un des fournisseurs de HC TRAVEL soit transmise à toutes les personnes du même dossier.

Toute information transmise au client sera considérée comme étant transmise à l'ensemble des personnes pour lesquelles il fait ou a fait une réservation.

Certains circuits sont fortement déconseillés aux femmes enceintes et aux personnes ayant des problèmes de santé. Le client est tenu d'informer l'agence expressément, dès réception du présent contrat, s'il se trouve dans ce cas de figure afin que HC TRAVEL puisse évaluer la faisabilité du circuit proposé.

1.1 CONDITIONS DE RÉSERVATION

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, le voyageur doit verser au moment de l'inscription 50 % du prix du voyage.

Le client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir d'une annulation sans frais et devra s'acquitter des frais d'annulation prévus à l'article 4.2.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix du voyage est exigé lors de l'inscription. À certaines périodes, des offres spéciales ou réductions peuvent présenter des tarifs plus avantageux disponibles au moment de la publication de nos offres. En aucun cas le client ne pourra réclamer un remboursement s'il a connaissance sur place de tarifs plus avantageux pratiqués par d'autres opérateurs ou le prestataire lui-même pour une prestation identique aux mêmes dates.

Le renvoi du contrat approuvé n'est pas un élément suffisant et n'engage en aucune façon tant que l'acompte n'est pas versé et confirmé comme tel.

1.2 RÈGLEMENT DU SOLDE

Sauf disposition contraire des conditions particulières, le paiement du solde intervient 30 jours avant la date de départ.

ARTICLE 2 : MOYENS DE PAIEMENT

Le règlement se fait par virement bancaire ou carte bancaire. Les frais de paiement par Carte Bancaire sont à la charge du client.

Banque : SAHAM BANK, avenue Kettani – Agadir

Titulaire du compte : HC TRAVEL SARL

RIB : 022 010 000 008 00 297118 72 25

IBAN : MA64 022 010 000 008 00 297118 72 25

Code SWIFT : SGMBMAMCXXX

ATTENTION : certaines banques comme la HSBC ou la BRED passent par des intermédiaires qui prélèvent des frais avant de procéder à l'envoi de la somme à notre banque. Nous n'avons pas à subir ces modes de fonctionnement. Si le cas se

présente, nous ajouterons ces frais au montant du solde qui sera dû, sur présentation du justificatif des montants prélevés.

ARTICLE 3 : CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

3.1 CONDITIONS D'ANNULATION

3.1.1 Annulation du fait du voyageur

Si le(s) voyageur(s) d'un même dossier se trouvent dans l'obligation d'annuler leur voyage, ils devront informer leur compagnie d'assurance et HC TRAVEL par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception, et ce dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance appréciera, en fonction des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation.

L'annulation pour « convenance personnelle » par le client d'une prestation réservée ne donne lieu à aucun remboursement d'aucune sorte et laisse le client tenu de verser le solde du prix convenu.

3.1.2 Annulation partielle du fait du désistement d'un ou plusieurs voyageur(s)

Pour les voyages organisés prévus en groupes avec un nombre minimum de participants, l'annulation d'un passager étant susceptible de remettre en cause les conditions applicables aux autres participants, un supplément de 20% des frais d'annulation énoncés ci-dessus pourra intervenir.

Lorsque plusieurs voyageurs se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par HC TRAVEL pour ce dossier, quel que soit l'auteur du paiement.

Pour les voyages privés, en cas d'annulation d'un ou plusieurs voyageurs d'un même dossier, à un voyage maintenu pour les autres participants, le prix du voyage pour les voyageurs qui maintiennent leur inscription sera ré-évalué en fonction du nombre de ces derniers. Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter du montant de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part, avec application du barème des frais d'annulation visé à l'article 4.2 ci-après.

3.1.3 Annulation du voyage par HC TRAVEL pour minimum de participants non atteint pour les voyages de Groupe

Si le seuil minimal de participants fixé pour un voyage de groupe n'est pas atteint, HC TRAVEL se réserve le droit d'annuler sans frais, sous réserve d'en informer le voyageur dans un délai de 30 jours avant le départ ou la date fixée par le contrat. Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation. HC TRAVEL pourra également proposer une alternative de voyage à une date ultérieure si le voyageur l'accepte.

3.1.4 Cas de force majeure

Si HC TRAVEL estime qu'un voyage ne peut commencer en raison d'un cas de force majeure (catastrophe naturelle, troubles politiques sur le lieu de vacances), le client se verra remboursé des sommes versées. HC TRAVEL est en droit de déduire des versements qu'elle restituera, les frais qu'elle a déjà engagés moyennant justificatifs. Toutefois, HC TRAVEL garantit au client qu'elle mettra tout en oeuvre pour que les sommes engagées soient restituées par ses prestataires. Est exclu tout droit à un dédommagement supplémentaire.

HC TRAVEL pourra éventuellement proposer un report ou une autre destination au client qui est libre d'accepter ou refuser.

3.2 FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'une réservation, les frais de dossier ne sont pas remboursables. Vous devrez vous acquitter de frais de dossier de 50 € par personne et au maximum de 150 €/dossier voyage, indépendamment des coûts d'annulation.

L'annulation, pour quelque raison que ce soit, donne lieu à des frais d'annulation au barème suivant :

- Pour une annulation plus de 30 jours avant la date de début du séjour, nous conservons l'acompte versé de 50%.

- Entre J-30 et J-15, 80% du prix du séjour
- Pour une annulation moins de 15 jours avant la date de début du séjour, 100% du prix du séjour

Toute annulation durant la prestation du service même ne donne droit à aucun remboursement, l'intégralité du prix de la prestation restant acquise à HC TRAVEL.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Conformément à la loi qui régit notre profession, nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle auprès de notre assureur SANAD ASSURANCES à Agadir. Police d'assurance 0415.5203.500179. Toutefois, la participation à nos séjours implique que le client dispose d'une garantie multirisques : assistance et rapatriement, frais médicaux, vols de bagages, etc. HC TRAVEL ne saurait se substituer à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire. La détention de cette police d'assistance nous permettra à tout moment de pouvoir entrer en contact avec l'assureur en cas de nécessité.

Il appartient au client également de vérifier auprès de son assureur qu'il est effectivement à même de lui porter assistance dans la zone retenue pour son séjour.

Il est important de noter que HC TRAVEL n'est en aucun cas responsable des infractions pénales commises par ses employés, agents et fournisseurs sauf en cas de faute lourde ou volontaire de la part de HC TRAVEL en tant qu'intermédiaire.

HC TRAVEL ne propose pas d'assurance. Néanmoins, pour répondre à ce besoin, HC TRAVEL met en contact son prestataire et le client, sur demande de ce dernier. Il est du ressort du client de souscrire une assurance rapatriement et secours. Dans tous les cas le client doit emporter avec lui la copie de son contrat car il est seul responsable de la déclaration des sinistres auprès de l'assurance .

ARTICLE 5 : DEMANDES PARTICULIÈRES DU VOYAGEUR

Le Client peut adresser à HC TRAVEL une demande spéciale ou exprimer un besoin particulier concernant son voyage, son séjour ou son transport : repas spécial, personne handicapée ou à mobilité réduite, enfant et bébé etc. et sa demande sera traitée au cas par cas et peut générer des frais qui seront communiqués au Client avant validation de sa demande. La demande ne sera validée qu'après confirmation et acceptation par HC TRAVEL.

Toute demande d'assistance doit impérativement être signalée à l'Agence (handicap, grand âge, maladie, forte corpulence etc.) au moment de la réservation.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS

Toute modification d'un élément d'un programme souhaitée par le client et intervenant après versement de l'acompte, sera facturée 50 € par dossier + les éventuels frais de modification imposés par les prestataires. Le refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 3.2 ci-dessus.

1. Modification du nombre de jours : la réduction du nombre de jours ne donne pas droit à un remboursement quelconque.
2. L'augmentation du nombre de jours doit se faire après accord uniquement de la part de la direction de HC TRAVEL sur la faisabilité et le prix ainsi que le règlement en espèces du supplément avant le début de la prestation supplémentaire.
3. Changement d'hébergement: Tout changement du fait du client implique le règlement par le client du nouvel hôtel et de l'ensemble des prestations de cet hôtel (demi-pension, boissons, etc.). HC TRAVEL ne dispose pas des mêmes accords de prix pour deux hôtels ayant les mêmes tarifs publics d'une part et d'autre part les conditions d'annulation sont très souvent fort aléatoires et fonction des relations que HC TRAVEL entretient avec ces établissements. HC TRAVEL ne rembourse pas le coût de l'hôtel annulé à l'initiative du client, mais cherche après coup la possibilité de récupérer la mise sans que cela porte préjudice à la relation commerciale globale de HC TRAVEL avec cet établissement et HC TRAVEL rétrocède si possible la somme récupérée.

Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du client et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

Le ou les retards subis ayant pour origine le transport aérien ou terrestre réservés par le client, ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel ...) resteront à la charge du client.

6.1 RÉVISION DES PRIX

Conformément au Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes imposées par un tiers et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Les majorations de prix sont possibles si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

- Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie
- Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques
- Du taux de change entre l'Euro (€), le dollar américain (USD) et la devise du pays de destination

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS, PASSEPORT, VISA ET SANTÉ

Il est strictement interdit de voyager avec un passeport expiré, et ce, dès le premier jour suivant la date d'expiration.

Pour les personnes de nationalité Française, les autorités marocaines exigent que les documents de voyage présentent une validité d'une durée au moins égale à la durée prévue du séjour. Dans le cas contraire, vous ne serez pas autorisés à embarquer par les compagnies aériennes/maritimes.

Par conséquent, tout citoyen français présentant un passeport expiré ou une déclaration de perte/vol d'un passeport français déjà périmé, devra faire la demande d'un nouveau passeport biométrique.

Aucun laissez-passer ne pourra être délivré.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

Le client doit s'assurer que son passeport est lisible et intact. Toute trace de détérioration pourrait avoir pour conséquence le refus d'embarquement ou d'entrée sur le territoire de destination.

Les personnes d'autres nationalités ou les bi-nationaux doivent s'informer et se renseigner, avant de s'inscrire et de réaliser leur voyage, sur les formalités administratives (visas...) et sanitaires (vaccins...) requises notamment auprès des ambassades et consulats compétents.

Il est de la responsabilité du client de :

- vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat concerné s'il a besoin d'un visa pour entrer sur le territoire de sa ou ses destination(s). HC TRAVEL peut également lui fournir ces informations.
- se procurer le visa qui correspond à sa ou ses destination(s) ainsi qu'à ses différents points de passage.
- s'informer des risques sanitaires relatifs au(x) pays de destination.

Au cas où le client ne remplit pas ces formalités, il sera seul responsable des coûts, pertes ou dommages encourus par lui-même ou par HC TRAVEL en raison de ce manquement.

Le client devra inclure toutes les étapes de son voyage, qui pourraient également nécessiter l'obtention d'un visa. Il est à noter que de nombreux pays peuvent exiger que le passeport du client soit valable encore six mois après la période de son séjour. Certains pays appliquent différentes réglementations, le client devra donc contacter l'ambassade ou le consulat de sa destination afin d'obtenir les informations précises et actualisées.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1 ETENDUE DE LA RESPONSABILITÉ

HC TRAVEL est responsable de la bonne exécution des services de voyages prévus au contrat et est tenu d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté.

HC TRAVEL ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements extérieurs à elle, notamment :

- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...) ou non conformes aux indications figurant sur l'offre de voyage et le bulletin d'inscription, pour des ressortissants de nationalité française, et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 3.2 ci-dessus.
- En cas de Force Majeure tel que défini par les articles 268 et suivants du Dahir des Obligations et des Contrats.
- Incidents ou événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à HC TRAVEL, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à HC TRAVEL, faillite d'un prestataire, annulation de vols, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes éventuelles, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucun remboursement ou indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de HC TRAVEL, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard lors d'une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.
- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative. HC TRAVEL se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité des voyageurs ne peut être assurée et ce, sans recours possible de ces derniers.

Chaque voyageur doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le guide et/ou le chauffeur. HC TRAVEL ne peut pas être tenue responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. Les prestataires de service auxquels HC TRAVEL peut faire appel pour la création et la mise en place de ses séjours ont leur propre responsabilité et assurance. HC TRAVEL ne peut être confondue avec ces mêmes prestataires.

La participation à des activités sportives ou ludiques proposées par HC TRAVEL, relève de l'entière responsabilité du voyageur. Il lui appartient de juger s'il est apte à prendre part aux dites activités. HC TRAVEL est à la disposition du voyageur pour lui fournir tous les renseignements nécessaires à cette évaluation sans que ces renseignements n'engagent la responsabilité de la société HC TRAVEL.

Compte tenu du caractère de nos séjours, chaque participant est conscient des risques qu'il peut courir, dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à HC TRAVEL, aux guides ou aux différents prestataires la responsabilité des accidents pouvant survenir.

8.2 INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES LIMITES DE LA RESPONSABILITÉ

HC TRAVEL est reconnue en tant qu'agence de voyages et, à ce titre, ne contrôle ni ne gère de compagnies aériennes, ni d'entreprises maritimes ou ferroviaires.

ARTICLE 9 : RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Sauf cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée à HC TRAVEL.

Le voyageur peut saisir HC TRAVEL de toute réclamation, à l'adresse suivante : HC TRAVEL, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE, IMMEUBLE JAMAL, BUREAU N°13, 80000 Agadir, MAROC par lettre RAR ou par courrier électronique à l'adresse evasion.hctravel@gmail.com accompagnée de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le voyageur peut saisir une action en justice. Les tribunaux marocains sont seuls compétents en cas de litige.

ARTICLE 10 : TRANSPORT AÉRIEN

HC TRAVEL ne s'occupe pas du transport aérien, et à ce titre, ne délivre pas de billets d'avion. HC TRAVEL peut uniquement mettre en relation le client avec des plateformes de réservation.

La responsabilité de HC TRAVEL ne saurait donc être engagée et aucune indemnisation ne saurait être demandée quels que soient les désagréments causés par la compagnie aérienne.

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

HC TRAVEL s'engage à protéger la vie privée de ses clients, des prospects et des visiteurs de son site Internet dans le respect des réglementations en vigueur et en particulier de la loi marocaine 09-08.

Les données recueillies sur les formulaires de contact, de réservation et de demande de devis sont enregistrées dans un fichier informatisé par HC TRAVEL. Vos données sont strictement confidentielles et ne seront communiquées qu'aux prestataires permettant la bonne exécution de votre commande de voyage (hôteliers, chauffeurs...).

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier électronique à : evasion.hctravel@gmail.com

Accord du client :

Prénom, Nom (précédés de la mention « lu et approuvé »)